



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contactaanemf.org

Relevé de Motions

Journées d'été de l'ANEMF

Montpellier - 12 au 15 Juin



Motion n° 1	Dépôt : Bureau Soutien : Marseille		
Adoption du rapport préliminaire du conseil de surveillance			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 2	Dépôt : Bureau Soutien : Grenoble		
Face à une situation pressante, l'AG de l'ANEMF votera les conventions avec Littmann et Novartis le 12/06/2014			
POUR : 31	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPPV : 0
La motion passe			

Motion n° 3	Dépôt : Bureau Soutien : Limoge		
Adoption de la convention semestrielle avec Littmann (de Juin à Décembre)			
POUR : 31	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPPV : 0
La motion passe			

Motion n° 4	Dépôt : Bureau Soutien : Reims		
Adoption de la convention de partenariat avec Novartis pour les JEA 2014			
POUR : 30	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0	NPPPV : 0
La motion passe			

Motion n° 5	Dépôt : Bureau Soutien : Marseille		
Election de « Amélie Hiard » en tant que moderatrice pour les JEA de Montpellier			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			



Motion n° 6		Dépôt : Montpellier	
		Soutien : KB	
Motion de défiance à l'encontre de Mathieu Levallant			
POUR : 14	CONTRE : 15	ABSTENTION : 5	NPPPV : 0
La motion échoue			
Motion n° 7		Dépôt : Bureau	
		Soutien : Lille Catho	
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale d'avril 2014 (Reims)			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 8		Dépôt : Bureau	
		Soutien : Nimes	
Adoption du procès-verbal du conseil d'administration à distance du 23 et 24 Mai 2014			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 9		Dépôt : Bureau	
		Soutien : Nimes	
Adoption des nouveaux statuts de l'ANEMF tels que présentés à l'AG via la ML CA			
POUR : 32	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 10		Dépôt : Bureau	
		Soutien : Brest	
Adoption du nouveau règlement intérieur de l'ANEMF tel que présenté à l'AG via la ML CA			
POUR : 32	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPPV : 3
La motion passe			



Motion n° 11	Dépôt : Bureau Soutien : Brest		
<p>L'ANEMF éditera chaque année un rapport d'activité à destination de ses interlocuteurs institutionnels, présenté et approuvé au Week-End de Rentrée. Le Président du mandat précédent à la charge de l'édition et de la présentation de ce rapport d'activité à l'Assemblée Générale. En cas d'absence, c'est le Bureau en exercice qui présente ce rapport d'activité.</p> <p>Le bilan financier du mandat précédent est également présenté au Week-End de Rentrée par le Trésorier sortant. En cas d'absence, c'est le Bureau en exercice qui présente ce bilan financier. Une fois ce bilan approuvé par l'Assemblée Générale, aucun mouvement d'argent ne peut avoir lieu au titre de l'exercice concerné.</p> <p>Tous les frais avancés par le Président et le Trésorier du mandat précédent imputables à l'application de cette motion sont à la charge de l'ANEMF. Les modalités de remboursement sont conformes au Règlement Intérieur de l'Association.</p> <p>En cohérence, la motion n° 14 du WER de Lyon, novembre 2013, est abrogée</p>			
POUR : 30	CONTRE : 1	ABSTENTION : 2	NPPPV : 4
La motion passe			

Motion n° 12	Dépôt : Bureau Soutien : Brest		
L'ANEMF ré-adhère à la FAGE pour l'année 2014 - 2015			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 13	Dépôt : Bureau Soutien : Saint Etienne		
Adoption de la nouvelle charte graphique de l'ANEMF			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 14	Dépôt : Bureau Soutien : Créteil		
Adoption de la convention annuelle avec Ampli mutuelle			
POUR : 2896	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 177
La motion passe			



Motion n° 15	Dépôt : Bureau Soutien : Clermont		
Adoption de la convention annuelle avec SMARTFiches			
POUR : 2896	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 177
La motion passe			

Motion n° 16	Dépôt : Bureau Soutien : Brest		
Adoption de la convention annuelle avec Appel Médical Search			
POUR : 2896	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 177
La motion passe			

Motion n° 17	Dépôt : Bureau Soutien : Brest		
<p>Face aux inégalités de préparation du concours de première année commune des études de santé, notamment engendrés par les organismes de préparation privés à ce dernier, l'ANEMF demande que les tutorats étudiants soient reconnus comme acteurs principaux d'accompagnement pédagogique des PACES.</p> <p>Pour ce faire, l'Assemblée Générale de l'ANEMF souhaite que soit mis en place un agrément institutionnel pour les tutorats. La délivrance de ce dernier devra intégrer l'aspect pluridisciplinaire du tutorat.</p>			
POUR : 2806	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 206
La motion passe			



Motion n° 18	Dépôt : Bureau Soutien : Nimes		
<p>Aujourd'hui, la politique menée par l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur de mettre en place un continuum Bac -3 / Bac +3 n'est pas suffisamment efficace. L'orientation des élèves du lycée ne correspond pas aux besoins du monde socio-économique, et les informations dispensées sur les différents cursus laissent à désirer. Cette situation met beaucoup d'étudiants en situation d'échec, et amplifie ce que l'on appelle couramment le "gâchis humain".</p> <p>Comme le suggère le rapport 2013 du Médiateur de l'Éducation Nationale, au niveau du ReMEDIA I3-07, il est indispensable de mieux informer les bacheliers et de veiller à leur information sur la PACES.</p> <p>Pour améliorer cette situation, l'ANEMF demande à multiplier les mesures d'orientation des lycéens prévues dans les Universités. L'ANEMF propose également que soit reconnues comme actrices à part entière de l'orientation des bacheliers les associations locales d'étudiants.</p>			
POUR : 2706	CONTRE : 0	ABSTENTION : 189	NPPPV : 170
La motion passe			

Motion n° 19	Dépôt : Bureau Soutien : Angers		
<p>Le modèle de la PACES impose un classement des étudiants, et rend donc obligatoire la mise en place d'un concours pour l'appliquer. Afin de respecter une égalité stricte des chances entre les étudiants, les modalités d'examens se doivent être le plus objectives possibles, mais leur intérêt pédagogique reste limité sur l'apprentissage. Or, c'est aujourd'hui le classement en rang utile à ce concours qui conditionne la validation de l'année et des 60 ECTS correspondants.</p> <p>Afin de faire de la PACES une année de formation, et pas seulement de sélection, l'ANEMF encourage la mise en place d'une validation de la PACES (et donc l'acquisition des compétences) séparée de l'épreuve classante. Les modalités de validation (examens terminaux, contrôle continu, intégration d'UE libres, ...), qui pourraient alors s'affranchir de la logique sélective et donc mieux valoriser les compétences et la pédagogie, seraient décidées au sein des conseils compétents.</p> <p>Dans une logique d'acquisition de connaissances et de compétences, l'ANEMF propose que seuls les étudiants ayant validé leur PACES puissent accéder aux épreuves classantes, et a fortiori, aux années supérieures des filières concernées par cette année</p>			
POUR : 802	CONTRE : 1261	ABSTENTION : 612	NPPPV : 177
La motion échoue			



Motion n° 20		Dépôt : Bureau Soutien : Angers	
<p>Afin de faciliter la poursuite d'étude, les ré-orientations et les passerelles à l'issue de la PACES, l'ANEMF demande à ce que soit mis en place un référentiel de compétences détaillé et lisible de cette année. Ce référentiel devra intégrer des compétences transversales (ex : langues, numérique, ...).</p> <p>Il devra être organisé par Unités d'Enseignements capitalisables, permettant ainsi à l'étudiant ayant validé tout ou partie de ces compétences de ne pas avoir à les valider de nouveau par la suite.</p>			
POUR : 1213	CONTRE : 783	ABSTENTION : 712	NPPPV : 357
La motion passe			

Motion n° 21		Dépôt : Bureau Soutien : Tours	
<p>À l'heure actuelle, les étudiants en Première Année Commune des Études de Santé n'ont, au cours d'une même année universitaire, qu'une seule chance de validation de cette dernière.</p> <p>Afin de valoriser les connaissances et compétences acquises dans le cadre de la PACES, et de donner à ses étudiants les mêmes droits que tous les inscrits dans l'enseignement supérieur, l'ANEMF demande la mise en place d'une seconde session d'examens dans toutes les Universités de France. Cette session ne concernera que le tronc commun des enseignements. Les modalités de cette seconde session devant être laissées aux Universités, l'ANEMF demande à ce qu'elles ne fassent pas l'objet d'un cadrage national.</p> <p>Cette session aura pour objectif de permettre à l'étudiant de valider son année, dans l'optique de poursuivre vers d'autres deuxièmes années que celles initialement prévues par la PACES. En aucun cas elle ne pourra permettre d'accéder à une deuxième année de Médecine, Pharmacie, Odontologie ou Maïeutique (ou tout autre formation de santé concernée par la PACES).</p>			
POUR : 2218	CONTRE : 427	ABSTENTION : 249	NPPPV : 170
La motion passe			



Motion n° 22		Dépôt : Bureau		
		Soutien : Angers		
<p>L'article 3 de l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la PACES précise que "Les enseignements correspondant aux unités d'enseignement spécifiques peuvent être, pour partie, mutualisés au sein de chaque établissement." Or, trop nombreuses sont les universités dans lesquelles les UE spécifiques ne sont pas différenciées (ex : une même UE pour Médecine, Maïeutique et Kinésithérapie), accentuant ainsi le phénomène de choix par défaut et de hiérarchisation des filières.</p> <p>L'ANEMF demande donc à ce que de réelles UE, spécifiques à chaque filière, soient mises en place dans toutes les universités.</p> <p>Par ailleurs, il n'est pas nécessaire aujourd'hui de valider l'UE spécifique d'une filière pour passer en seconde année de cette filière, ce qui pénalise les étudiants admis (souvent par défaut) en années supérieures et qui parviennent difficilement à compenser leur retard.</p> <p>L'ANEMF propose donc que soit mise en place, pour chaque UE spécifique à une filière, une note minimale requise, attestant de l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires au passage en seconde année de cette filière.</p> <p>AMENDEMENT (Nîmes)=> REFUSE => ALTERNATIVE : remplace le dernier paragraphe par "Pour une valorisation du choix des filières l'ANEMF demande à ce que les coefficients des UE spécialisées représentent au moins 25% des coefficients totaux"</p>				
POUR1 : 1109	POUR 2 : 1050	CONTRE : 510	ABSTENTION : 225	NPPPV : 170
La motion I passe				

Motion n° 23		Dépôt : Bureau		
		Soutien : nimes		
<p>L'ANEMF propose la mise en place dans chaque université du système de semestre rebond. Ce dernier ne doit pas être obligatoire, mais proposé en priorité aux 15% d'étudiants qui sont exclus à l'issue du premier semestre, et ouvert à ceux qui en font la demande.</p> <p>À titre d'exemple, il peut comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des UE à prédominance scientifique tournées vers la santé (mais reconnues dans des licences scientifiques) Des UE de remise à niveau scientifique Des UE transversales Une UE de construction de projet professionnel Une UE d'aide et d'accompagnement à la réorientation Des UE libres à choix, tournées vers une filière de réorientation 				
POUR : 2438		CONTRE : 270	ABSTENTION : 79	NPPPV : 278
La motion passe				



Motion n° 24	Dépôt : bureau Soutien : Toulouse		
<p>Comme le stipule le médiateur de l'Éducation Nationale dans son rapport annuel 2013, la PACES est actuellement moins une année de formation des étudiants qu'une année de sélection. Ce rapport dénonce entre autres une sélection sur la mémoire et la capacité à supporter une grande pression.</p> <p>Dans une volonté de valoriser les acquis des étudiants, et le travail fourni, l'ANEMF demande à ce que la Première Année Commune des Études de Santé soit reconnue comme une première année de Licence scientifique, dont la validation serait sanctionnée par l'obtention de 60 crédits ECTS. Ces crédits, capitalisables, permettront de faire valoir le niveau de l'étudiant dans le cas de passerelles, de réorientations ou de poursuite d'étude.</p>			
POUR : 1783	CONTRE : 547	ABSTENTION : 510	NPPPV : 225
La motion passe			

Motion n° 25	Dépôt : Bureau Soutien : Toulouse			
<p>Dans le cadre de la réforme du troisième cycle, l'ANEMF se positionne pour une augmentation des responsabilités lors de la phase de mise en responsabilité telle que proposée par le rapport Couraud-Pruvot.</p> <p>A ce titre, l'ANEMF demande un statut approprié à ces nouvelles responsabilités (rémunération, couverture sociale, reconnaissance professionnelle, etc...) pour "l'interne" en phase de mise en responsabilité.</p> <p>AMENDEMENT (PD) REFUSE => MOTION ALTERNATIVE</p> <p>Ajout de "à condition que l'interne soit toujours encadré par des enseignements au cours de cette période"</p>				
POUR1 : 796	POUR 2 : 1672	CONTRE les 2 : 82	ABSTENTION : 334	NPPPV : 170
La motion 2 passe				



Motion n° 26		Dépôt : bureau Soutien : brest	
<p>Dans le cadre de la réforme du troisième cycle proposée par le rapport Couraud-Pruvot, l'ANEMF se positionne pour que l'interne dispose du droit essentiel de modifier et de refuser le contrat pédagogique proposé par son coordinateur de DES.</p> <p>L'ANEMF s'oppose à ce que la validation de ce contrat pédagogique puisse dépendre exclusivement des personnels enseignants, et dépende des internes et/ou de leurs représentants.</p> <p>L'ANEMF exige que la construction du contrat pédagogique prenne en compte le projet professionnel de l'interne.</p> <p>L'ANEMF s'oppose à ce que ce contrat pédagogique ne puisse être modifié une fois validé.</p>			
POUR : 2289	CONTRE : 0	ABSTENTION : 606	NPPPV : 170
La motion passe			

Motion n° 27		Dépôt : Bureau Soutien : Saint Etienne	
<p>Les positions adoptées lors du Conseil d'Administration d'avril 2012 de Nîmes concernant les transformations des DES et DESC dans le cadre des travaux de la CNIPI sont abrogées.</p>			
POUR : 1170	CONTRE : 343	ABSTENTION : 1183	NPPPV : 370
La motion est reportée			

Motion n° 28		Dépôt : bureau Soutien : brest	
<p>Dans le cadre de la réforme du troisième cycle en cours d'élaboration, l'ANEMF demande la mise en place de mesures transitoires afin d'assurer la qualité de la formation des tous les internes, qu'ils soient entrés dans l'internat avant ou après le lancement de la réforme.</p>			
POUR : 2467	CONTRE : 0	ABSTENTION : 330	NPPPV : 260
La motion passe			



Motion n° 29		Dépôt : bureau Soutien : reims	
Dans le cadre de la réforme du troisième cycle, l'ANEMF demande à ce que la procédure de réorientation pour les internes considérés comme inaptes à une spécialité bénéficie d'un encadrement strict. Afin que la réorientation puisse avoir lieu, la preuve de l'inaptitude doit être apportée. L'ANEMF s'oppose également à ce que la décision de réorientation échoie uniquement à des personnels enseignants.			
POUR : 2733	CONTRE : 0	ABSTENTION : 162	NPPPV : 170
La motion passe			

Motion n° 30		Dépôt : bureau Soutien : strasbourg		
L'ANEMF s'associera au site internet futur-interne.com développée par l'ISNI. L'ANEMF autorise l'utilisation de son image et des contenus qu'elle produit à destination des DCEM4 sur le site futur-interne.com, notamment la réutilisation du contenu du Guide du Futur Interne. L'ANEMF ne publiera plus le Guide du Futur Interne en version papier.				
AMENDEMENT (ROUEN) REFUSE => MOTION ALTERNATIVE				
Le travail commun de l'ANEMF et de l'ISNI sur le site futur-interne.com ne paraîtra qu'après droit de regard des administrateurs de l'ANEMF.				
POUR 1 : 449	POUR 2 : 2124	CONTRE : 11	ABSTENTION : 310	NPPPV : 170
La motion 2 passe				

Motion n° 31		Dépôt : bureau Soutien : P6		
L'ANEMF poursuivra son travail avec e-territoire dans le cadre de la mise en place d'une expérimentation de Pôle InterCommunal de Santé.				
POUR : 2731	CONTRE : 0	ABSTENTION : 153	NPPPV : 182	
La motion passe				



Motion n° 32		Dépôt : PD Soutien : Nantes	
Validation du questionnaire sur le coût de la rentrée au vu des conclusions du groupe de travail pour une diffusion au courant des 2 premières semaine d'octobre.			
POUR : 2896	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 170
La motion passe			

Motion n° 33		Dépôt : Bordeaux Soutien : Marseille	
Dans le cadre d'une intégration des études de santé dans un système LMD tel que présenté dans le document de la C2S de la FAGE, L'ANEMF demande que les 14 filières de santé soient tout d'abord, chacune intégrées de façon indépendante à l'Université. Cette intégration de toutes les filières de santé permettra d'augmenter les passerelles et échanges entre profession de santé sans être délétères à la qualité et aux spécificités de chaque formation.			
POUR : 1284	CONTRE : 1184	ABSTENTION : 422	NPPPV : 170
La motion passe			

Motion n° 34		Dépôt : Marseille Soutien : Limoge	
L'AG mandate le bureau de l'ANEMF (éventuellement aidé de commissions/ membres du réseau) de créer d'ici le CA de Septembre des fiches techniques pour aider la création et la mise en place de csu.			
POUR : 2896	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 170
La motion passe			



Motion n° 35		Dépôt : Saint Etienne Soutien : Grenoble		
L'ANEMF se positionne contre la suppression du Numerus clausus				
AMENDEMENT (Nice) =REFUSE => MOTION ALTERNATIVE				
L'ANEMF se positionne pour la suppression du NC dans le cadre d'une réforme complète (1er,2e,3e cycle) des études médicales présentées et débattue avec les étudiants en médecine.				
L'ANEMF rappelle que le NC :				
<ul style="list-style-type: none">- n'est pas une solution de régulation de la démographie médicale en France- ne permet pas une réduction des dépenses de santé- n'est pas adapté aux capacités de formation des UFR				
Concernant cette réforme globale des études de santé, l'ANEMF continuera à travailler à son élaboration pour être force de propositions auprès des instances compétentes.				
Cependant dans l'attente d'une proposition issue des étudiants en médecine, l'ANEMF se réserve le droit de s'opposer aux alternatives si celles-ci ne correspondaient pas aux intérêts des étudiants en médecine.				
POUR 1 : 1093	POUR 2 : 1543	CONTRE les 2 : 93	ABSTENTION : 161	NPPPV : 170
La motion 2 passe				

Motion n° 36		Dépôt : Toulouse Soutien : Tours		
Dans le contexte des ECNi et de la proposition d'un système de classement différencié, l'ANEMF se positionne pour garder comme base la procédure de choix sur un classement unique.				
La réflexion peut en revanche se poursuivre afin d'utiliser ce classement différencié à titre: d'orientation d'information ou d'utilisation lors de l'élaboration de la maquette DES.				
MOTION ALTERNATIVE Déposée par Nîmes (Créteil)				
L'ANEMF se positionne pour la mise en place d'une procédure de choix de classements multiples dans le contexte des iECN. Ces classements devront être basés sur des pondérations sans toutefois engendrer de spécialisation précoce des étudiants.				
POUR 1 : 1120	POUR 2 : 807	CONTRE LES 2 : 72	ABSTENTION : 809	NPPPV : 170
La motion 1 passe				



Motion n° 37		Dépôt : Nancy Soutien : KB	
Concernant l'éventuelle intégration des études de médecine dans le processus de Bologne, l'ANEMF se positionne: Contre un allongement du temps d'étude des 2 premiers cycles; Pour une mutualisation raisonnable et raisonnée, respectueuse de la professionnalisation précoce des étudiants. Pour que la sélection qui pourrait persister se veuille la plus objective possible.			
POUR : 2154	CONTRE : 311	ABSTENTION : 430	NPPPV : 170
La motion passe			

Motion n° 38		Dépôt : PD Soutien : Toulouse		
En cohérence avec les réflexions développées sur l'indépendance de notre formation et de notre profession, l'ANEMF refuse d'être associée financièrement et moralement, pour son image, aux laboratoires pharmaceutiques. Cependant, dans un souci pratique, une exception peut être faite dans le cadre d'événements communs organisés avec d'autres mono de santé par des associations "mixtes" ou des associations d'une autre filière. Dans ces cas, l'AG de l'ANEMF devra être informée au plus tôt de l'existence de ces partenariats pour les congrès et pourra donner son avis au cours d'une procédure de vote				
ALTERNATIVE (Nice)				
En cohérence avec les réflexions développées sur l'indépendance de notre formation et de notre profession, l'ANEMF refuse d'être associée financièrement et moralement, pour son image, aux laboratoires pharmaceutiques. Cependant, une exception pourra être faite pour des partenariats ponctuels. Dans ces cas, l'AG de l'ANEMF devra être informée au plus tôt de l'existence de ces partenariats et pourra donner son avis lors de la procédure de vote.				
POUR 1 : 911	POUR 2 : 412	CONTRE : 539	ABSTENTION : 196	NPPPV : 328
La motion I passe				

Motion n° 39		Dépôt : Marseille Soutien : PD		
Dans le cadre du travail effectué sur l'indépendance de la formation des études médicales vis à vis des labo pharmaceutiques, l'ANEMF se positionne pour l'intégration dans la formation médicale même d'une information exhaustive sur les différents conflits d'intérêts qui peuvent s'engager entre les professions médicales et le lobby pharmaceutique, ainsi que les labo pharmaceutiques, afin de promouvoir un esprit critique sur ces notions et de réduire l'influence des labo sur les futurs médecins et leur activité professionnelle.				
POUR : 2381	CONTRE : 0	ABSTENTION : 329	NPPPV : 351	
La motion passe				



Motion n° 40	Dépôt : Marseille Soutien : PD		
POUR : 1974	CONTRE : 496	ABSTENTION : 282	NPPPV : 313
La motion passe			

Motion n° 41	Dépôt : Bordeaux Soutien : Angers		
L'AG demande le maintien de la gestion de l'HdN par l'ANEMF et refuse son transfert à une autre organisation.			
AMENDEMENT (Angers) => ACCEPTE => MOTION AMENDEE			
En revanche, elle pourra travailler avec les autres monodisciplinaires afin que celles-ci puissent former leurs associations membres dans les villes sans association d'étudiants en médecine			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 42 TUTORAT	Dépôt : Bureau Soutien : PO		
Le Conseil d'Administration de l'ANEMF élargi aux responsables tutorats entérine les orientations choisies par le réseau tutorat pour les éditions 2014, 2015, 2016 de l'agrément tutorat ANEMF/ANEPPF			
Pour ces éditions, le jury tutorat suivra donc les recommandations des 3 documents suivants :			
<ul style="list-style-type: none">• "Grille de l'agrément tutorat 2014-2016"• "Détail de la grille de l'agrément tutorat 2014-2016"• "Notice de l'agrément tutorat 2014-2016"			
Ces documents seront soumis également à l'AG de l'ANEPPF			
POUR : 66	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 8
La motion passe			



Motion n° 43	Dépôt : Bureau Soutien : Nimes		
Pour son travail d'administratrice dévouée et investie, Pour avoir continué à s'investir et à croire en l'ANEMF après un mandat national difficile, Pour avoir accompagné de nombreux bureaux locaux, comme nationaux, L'Assemblée Générale de l'ANEMF attribue à Chloé TAKVORIAN le statut de membre d'honneur			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion est adoptée			

Motion n° 44	Dépôt : Bureau Soutien : Angers		
Adoption du bilan d'activités final du bureau 2013 - 2014 de l'ANEMF			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 45	Dépôt : Bureau Soutien : Marseille		
Démission d'Antoine Tichadou du poste de conseil de surveillance 2013 - 2014 de l'ANEMF			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 46	Dépôt : Bureau Soutien : Angers		
Démission de Mathieu Levailant du poste de président de l'ANEMF 2013 - 2014 emportant la démission de l'ensemble du bureau 2013-2014.			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 47	Dépôt : Bureau		
Election de Sebastien Fouchet au poste de Président			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			



Motion n° 48		Dépôt : Bureau	
Election de Rose Grabit au poste de Secrétaire Général			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 49		Dépôt : Bureau		
1) Election de Luke Nucci au poste de Trésorier				
2) Election de Clemence Morel au poste de Trésorière				
POUR 1 : 27	POUR 2 : 5	CONTRE LES 2 : 0	ABSTENTION : 1	NPPPV : 3
La motion I passe				

Motion n° 50		Dépôt : Bureau	
Election de Rodolphe Pellet au poste de Vice Président chargé des Etudes médicales			
POUR : 33	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 51		Dépôt : Bureau	
Election de François Antoine Casciani au poste de Vice Président chargé des Problématiques Professionnelles			
POUR : 33	CONTRE :	ABSTENTION : 1	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 52		Dépôt : Bureau	
Election de Romain Quetel au poste de Vice Président chargé de l'enseignement supérieur			
POUR : 30	CONTRE : 1	ABSTENTION : 3	NPPPV : 3
La motion passe			



Motion n° 53		Dépôt : Bureau		
1) Election de Lucie Garcin au poste de Vice Président chargé du tutorat				
2) Election de Robin Juan au poste de Vice Président chargé du tutorat				
POUR 1 : 10	POUR 2 : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe				

Motion n° 54		Dépôt : Bureau		
Election de Corentin Chagneau au poste de Vice President chargé des élections				
POUR : 29	CONTRE : 1	ABSTENTION : 3	NPPPV : 4	
La motion passe				

Motion n° 55		Dépôt : Bureau		
Election de Luigi Venera au poste de Vice President chargé de la Communication et des Publications				
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3	
La motion passe				

Motion n° 56		Dépôt : Bureau		
Election de Paul Gernigon au poste de Vice President chargé de l'informatique				
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3	
La motion passe				

Motion n° 57		Dépôt : Bureau		
Election d'Ambre Roche au poste de Vice Présidente chargée de la Formation et de l'Évènementiel				
POUR : 30	CONTRE : 1	ABSTENTION : 2	NPPPV : 4	
La motion passe				



Motion n° 58		Dépôt : Bureau	
Election de Jesse Robert au poste de Vice President chargé des Partenariats			
POUR : 27	CONTRE : 3	ABSTENTION : 4	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 59		Dépôt : Bureau:	
Election d'Emilie Boogearts au poste de Vice Presidente chargé de la Santé Publique			
POUR : 34	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 60		Dépôt : Bureau	
Election de David OUTH-GAUER au poste de Vice President chargé des Projets Solidaires			
POUR : 29	CONTRE : 1	ABSTENTION : 4	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 61		Dépôt : Bureau	
Election d'Alexandre Martinet au poste de Vice President chargé des Affaires Internationales			
POUR : 32	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPPV : 3
La motion passe			

Motion n° 62		Dépôt : Bureau	
Election de Maissa Souissi au poste de NEO IN			
POUR : 31	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPPV : 4
La motion passe			



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contact@anemf.org

Motion n° 63		Dépôt : Bureau	
Election de Tristan Vaugeois au poste de NEO Out			
POUR : 32	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPPV : 4
La motion passe			

Motion n° 64		Dépôt : Bureau	
Election de Julie Tisserand au poste de NORE			
POUR : 31	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPPV : 4
La motion passe			

Motion n° 65		Dépôt : Bureau	
Election de Pierre Balla au poste de Conseil de Surveillance			
POUR : 17	CONTRE : 9	ABSTENTION : 7	NPPPV : 4
La motion passe			